

### XIII-

#### LE PROCESSUS DE RATIFICATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR : QUEL EST L'AVENIR PROCHE DU TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES ?

Dans son rapport de 2008, le groupe d'experts gouvernementaux avait relevé à juste titre que la faisabilité d'un éventuel traité dépendait de son « potentiel d'universalité »<sup>1</sup>. Le préambule du TCA réaffirme cette exigence d'une « adhésion universelle » à ses dispositions, seul moyen de retirer toute raison d'être à l'argument traditionnel : « si nous cessons d'exporter des armes, d'autres le feront à notre place ».

Un certain laps de temps a donc été nécessaire pour permettre aux Etats de mettre leur ordre interne en conformité avec le nouveau Traité et pour fournir aux Etats qui en formuleraient le besoin une assistance en matière de *capacity building*<sup>2</sup>. Un fond a été mis en place, financé par les contributions volontaires des Etats, afin d'aider les Etats sur la voie de la ratification et de la mise en œuvre du Traité (*UN Trust Facility Supporting Cooperation Arms Regulation*, UNSCAR).

L'appui massif apporté par la communauté des Etats au Traité, le 2 avril 2013, tout comme la vigilance accrue et les pressions exercées par la société civile et les ONG sur les modalités des transferts d'armes internationaux, ont facilité le processus de ratification et hâté l'entrée en vigueur du TCA. Le 25 septembre 2014, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, huit Etats (l'Argentine, les Bahamas, la Bosnie-Herzégovine, la République Tchèque, le Portugal, Sainte-Lucie, le Sénégal et l'Uruguay) déposaient leurs instruments de ratification, portant le nombre total des ratifications à 53 ;

---

<sup>1</sup> Rapport A/63/334, 26 août 2008, *op. cit.*, para. 16, p. 14.

<sup>2</sup> Paul Holtom et Mark Bromley suggèrent, une fois encore, de s'inspirer du canevas élaboré en 2005 par le groupe d'experts du Comité 1540 pour faciliter la mise en œuvre par les Etats de la résolution, pour mettre à la disposition des Etats une *check list* pour la ratification du TCA, qui les aiderait notamment à identifier les lacunes de leurs réglementations respectives et, le cas échéant, à solliciter une assistance (Paul HOLTOM et Mark BROMLEY, "Implementing and Arms Trade Treaty: Mapping Assistance to Strengthen Arms Transfer Controls", *SIPRI Insights on Peace and Security*, n° 2012/2, juillet 2012, p. 12 et, des mêmes auteurs, "Next Steps for the Arms Trade Treaty: Securing Early Entry Into Force", *op. cit.*) ; les auteurs proposent eux-mêmes une *ratification checklist for the ATT*. Un « mode d'emploi » pour aider à la signature et à la ratification du Traité a été mis en ligne par le Bureau des affaires du désarmement des Nations Unies ([http://www.un.org/disarmament/ATT/docs/ATT\\_info\\_kit\\_FR.pdf](http://www.un.org/disarmament/ATT/docs/ATT_info_kit_FR.pdf)).

## LE TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES

le seuil de cinquante ratifications conditionnant, aux termes de l'article 22, l'entrée en vigueur du TCA était donc atteint, l'année-même du centenaire du début de la Première Guerre mondiale.

Cependant, la partie est loin d'être jouée.

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité s'étaient engagés conjointement, dès le 12 juillet 2011, en faveur du TCA (certes, de manière plus symbolique que substantielle)<sup>3</sup>, mais l'adoption du Traité, le 2 avril 2013, a mis en lumière les profondes divergences entre les cinq « grands ». Pionnier du TCA, le Royaume-Uni avait été l'un des rares à indiquer qu'il s'efforceraient de ratifier le TCA dans un délai d'un an<sup>4</sup>, et a tenu parole. Quant à la France, elle a déposé ses instruments de ratification le 2 avril 2014, en même temps qu'un groupe de 17 Etats membres de l'Union européenne. Si la position d'Israël, important exportateur d'armes, et celle de l'Inde, premier importateur mondial, sont observées avec préoccupation par la communauté internationale, celle de trois Etats qui figurent parmi les plus importants exportateurs d'armements, sera particulièrement déterminante pour l'avenir du TCA : la Chine et la Russie, abstentionnistes en avril 2013, et les Etats-Unis, qui ont finalement signé le Traité, sans apparemment avoir surmonté tous les obstacles qui pourraient s'opposer à la ratification par le Congrès américain.

- La Chine, on l'a vu, vient d'accéder au groupe des cinq plus importants pays exportateurs d'armements. Elle devra choisir entre deux approches : d'une part, Pékin pourrait hésiter à s'engager dans un processus susceptible de réfréner ses appétits et son nouveau statut, d'autant que, en dépit de ses allégations de bonne foi et de sérieux, la Chine fait souvent figure de « fournisseur de dernier recours » pour des clients dont la réputation les empêche d'acquérir des armes auprès d'autres fournisseurs<sup>5</sup>. D'autre part,

---

<sup>3</sup> P5 Statement at the 3<sup>rd</sup> Preparatory Committee on an Arms Trade Treaty, 12 juillet 2011, sur le site Internet des Nations Unies :

<http://www.un.org/disarmament/convarms/ATTPrepCom/Documents/Statements-MS/PrepCom3/2011-July-12/2011-July-12-Joint-P5-E.pdf>.

<sup>4</sup> Déclaration du sous-secrétaire d'Etat britannique aux Affaires étrangères et au Commonwealth A. Burt, New-York, 3 juin 2013, sur le site Internet de l'UNODA :

[http://www.un.org/disarmament/ATT/meetings/20130603\\_signing\\_event](http://www.un.org/disarmament/ATT/meetings/20130603_signing_event).

<sup>5</sup> La Chine a cherché à fournir des armes et des munitions au Zimbabwe en 2008, en pleine période de troubles et de violences liés à la campagne électorale ; en une rocambolesque épopée, un cargo transportant des armes chinoises à destination du Zimbabwe, sous couvert d'une prétendue licence d'importation sud-africaine, s'était vu refouler du port de Durban le 14 avril 2008, puis, sous la pression des ONG et des autorités religieuses locales, des eaux mozambicaines, namibiennes et angolaises, avant d'être « rappelé » en Chine le 24 avril... Des compagnies chinoises auraient également pris contact avec les autorités libyennes en 2011, alors que la Libye était sous embargo, suscitant l'ire de l'opposition libyenne et les dénégations du gouvernement chinois. Enfin, Pékin a transféré depuis 1988 d'importantes quantités d'armes à la Birmanie (cf. Amnesty International, "Blood at the Crossroads", *op. cit.*, pp. 63 et ss. (Birmanie) et pp. 90 et ss. (Soudan et Darfour) ;